



Fondation EFOM Boris DOLTO

118 bis Rue de Javel
75015 PARIS

Pour tout renseignement :

Corinne LATRUFFE 06 12 56 07 80
corinne.latruffe@wanadoo.fr



KINÉ LÉGIS

L'EXPERTISE EN
MASSO-KINÉSITHÉRAPIE
www.kinelegis.com

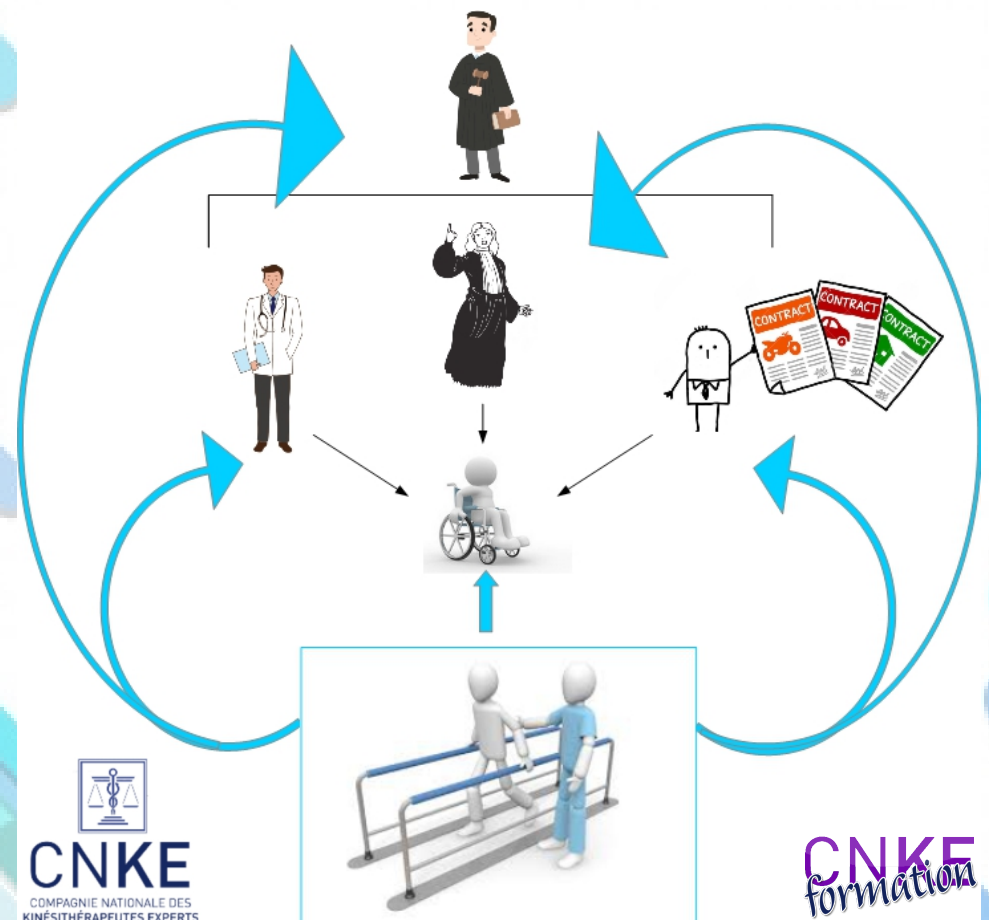


CNKE Formation, 96 Avenue du Maine, 75014 Paris
Numéro d'activité : N° 11 75 52970 75

- Ne pas jeter sur la voie publique -

Kinésithérapeutes/Médecins : des expertises complémentaires indispensables pour une juste indemnisation

Samedi 26 Janvier 2019 à Paris



Kinésithérapeutes/Médecins : des expertises complémentaires indispensables pour une juste indemnisation

Formation organisée par la CNKE

Pilotée par :

- **Pamela ROBERTIERE**, Avocat spécialisé en droit de la réparation du dommage corporel, membre de l'ANADAVI
- **Marie-Françoise DUFFRIN**, Kinésithérapeute Expert près la Cour d'appel de Paris, Vice-présidente de la CNKE
- **Corinne LATRUFFE**, Kinésithérapeute Expert près la cour d'Appel de Nancy, Présidente de la CNKE

Parce que le kinésithérapeute est un expert de la fonction et du mouvement, il est un professionnel de santé incontournable, et le partenaire indispensable du médecin lors de l'évaluation d'un dommage corporel. Son bilan sera une plus-value à la fois pour le médecin, l'avocat, la compagnie d'assurance, le magistrat mais aussi pour la victime.

8h30 **Accueil des participants**

9h00 **Allocution de bienvenue**

Corinne LATRUFFE, Présidente de la CNKE, Kinésithérapeute, Expert près la Cour d'Appel de Nancy

9h15 **Expertises en assurances : les attentes des compagnies d'assurance et l'intérêt de l'avis spécialisé du kinésithérapeute pour le médecin expert**



Thierry Sulman, Rhumatologue, Conseiller technique de l'AREDOC

10h00 **Position du CNOM sur l'intervention des kinésithérapeutes en expertise : intérêts et difficultés**



Hervé BOISSIN, Médecin généraliste, Conseiller Ordinal National, Expert agréé par la Cour de Cassation

10h30 **PAUSE**

11h00

La plus-value du bilan kinésithérapique dans l'expertise



Thierry DELAPIERRE, Kinésithérapeute Ostéopathe, Expert près la Cour d'Appel de Riom, membre de la CNKE

11h30

Secret médical et kinésithérapeute expert



Anne GUÉGAN, Maître de conférences, HDR, Co-directrice du DU de Droit de la réparation du dommage corporel à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

12h30

DEJEUNER

14h30

Les attentes d'un avocat dans un dossier de réparation du dommage corporel



Pamela ROBERTIÈRE, Avocat au Barreau de Paris, Spécialisée en droit du dommage corporel, membre de l'ANADAVI

16h00

PAUSE

16h30

CIF et autres barèmes d'évaluation : leur utilisation lors de l'expertise en kinésithérapie



Jacques SAUGIER, Kinésithérapeute, membre de la CNKE

18h00

Clôture du colloque

Corinne LATRUFFE, Présidente de la CNKE

En partenariat avec :

- Le DU de Droit de la réparation du dommage corporel de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- L'École de Formation du Barreau de Paris (EFB)
La participation à ce colloque est validée au titre de la formation continue des avocats (7h)

UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE

